Publié le 28/09/2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 085-200059079-20260917-D21_08_2026-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 septembre 2026 à 19:30

En exercice : 33
Présents : 28
Excusés : 3
Absents : 2

Date de la convocation :
10/09/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Albert CORNUAU

N° interne de l'acte :
D21_08_2026

jeudi 17 septembre 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les lavandières _ La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :
Blandine BEAUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Johann PASQUEREAU, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Yannick CLERCQ (donne pouvoir à : Florian PELATAN), Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres excusés
Laurent BALDOVINI

Membres Absents :
Sandrine VIGNIAL, Flavie LIAIGRE

Demande de participation pour des frais de formation

Monsieur le Maire indique que la formation « Habilitation électrique » a été organisée les 3 et 4 juin 2026 sur la collectivité de Sèvremont.

Cette formation accueillait 7 agents de Sèvremont et un agent de la commune de Réaumur.

Il a été convenu que la Commune de Sèvremont supporte les frais relatifs à cette formation auprès de l'organisme SAFE – PA de la Mongie, 1 bis rue de l'Arée – 85140 Essarts en Bocage, et qu'une demande de remboursement sera adressée à la commune de Réaumur au prorata du nombre de participants (1).

Le prix déterminé par personne est de 137.25 euros.
La Commune de Réaumur est donc redevable de la somme de 137.25 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander le remboursement de ces sommes auprès de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.
Vote : unanimité *(Flavie LIAIGRE ayant quitté la salle, n'a pas participé au vote)*

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 085-200059079-20260917-D21_08_2026-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Sèvremont
Le Maire Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT 85700

Le Secrétaire de séance,

Albert CORNUAU